



FÉDÉRATION INTERNATIONALE
DE MOTOCYCLISME



CCR 012/2017

Aux :

- FMNs, CONUs et organisateurs
- Promoteur EEL
- Equipes Endurance
- Membres CCR (pour info)

31 octobre 2017

Modification aux Règlements Sportifs du Championnat et de la Coupe du Monde d'Endurance 2017-2018

Mesdames, Messieurs,

Selon la décision de la Commission CCR FIM du 25 septembre dernier, veuillez trouver ci-dessous une modification aux règlements sportifs du Championnat et de la Coupe du Monde d'Endurance 2017-2018 concernant la classe «Experimentale».

Ces modifications (en rouge) sont d'application immédiate :

1.8.7 Acceptation

Les engagements doivent se faire selon la priorité suivante:

- Avant la 1^{ère} épreuve du Championnat:
 - Les équipes sous contrat;
 - Les équipes ayant obtenu des points dans le Championnat de l'année précédente;
 - Les équipes ayant obtenu des points dans la Coupe de l'année précédente;
 - **2 places seront réservées aux équipes présentant une machine dans la classe « Experimentale » pour autant qu'elles satisfassent aux exigences de l'article 2.9 et qu'elles soient admises par le Directeur Technique Endurance;**
 - Les autres équipes.



- Après la 1^{ère} épreuve du Championnat:
 - Les équipes sous contrat;
 - Les équipes ayant obtenu des points dans le Championnat de l'année en cours à la clôture des inscriptions;
 - Les équipes ayant obtenu des points dans la Coupe de l'année en cours à la clôture des inscriptions;
 - **2 places seront réservées aux équipes présentant une machine dans la classe « Experimentale » pour autant qu'elles satisfassent aux exigences de l'article 2.9 et qu'elles soient admises par le Directeur Technique Endurance;**
 - Les autres équipes.

Nous vous remercions par avance de prendre note de ce qui précède.
Nos salutations les plus sportives,

Paul Duparc
Coordinateur CCR